

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 836-2018**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2018, le règlement 836-2018 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 56A à même la zone 23A et de modifier les usages permis dans les zones 23A et 56A.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 24 octobre 2018.



Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 24 octobre 2018.



Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe